

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise



PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ASSEMBLAGE
— TOGO —
www.pia-togo.com



Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300Fcf

Journal des entrepreneurs

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



Télécom

Promotion de la consommation du café

L'OIAC ET L'UFHB SIGNENT UN ACCORD-CADRE

Le niveau de conformité toujours faible malgré l'amélioration

Dans un communiqué en date du 30 août, ...

Page 2

Page 3

Redynamisation du tourisme au Togo

Vers la validation du rapport de recensement général

Le ministère de la culture et du tourisme a procédé le mardi 3é ...

Page 3



Afrique centrale

La Cemac œuvre pour un changement du franc CFA

Le Gabon accueille depuis mardi la première édition la des États généraux ...

Page 6

Allègement fiscal

Page 4

L'OTR annonce une dépréciation de 30%



LES MERCREDIS DU FISC
Tous les 1^{er} mercredi du mois à partir de 10h30
Canal OTR
Office Togolais des Recettes-OTR

SUNU Bank

Pour une rentrée sereine
Choisissez le crédit scolaire de SUNU Bank Togo

Jusqu'au
» 31 Octobre 2022



CRÉDIT SCOLAIRE

Prenez contact avec votre gestionnaire

+228 22 21 20 47

SUNU Bank Togo

Télécom

Le niveau de conformité toujours faible malgré l'amélioration

Dans un communiqué en date du 30 août 2022, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), indique que la qualité des services fournis au Togo par les deux opérateurs de téléphonie mobile, Togo Cellulaire et Moov Africa Togo, sont inférieure aux standards fixés.

● Marielle BOEMIGAN

L'évaluation a été réalisée du 19 avril au 14 juin 2022, dans le grand Lomé avec un échantillon de 13 localités situées dans un rayon de 30 kms autour du siège du district du grand Lomé et d'autres localités du pays, au nombre de 89. Les 102 localités ainsi concernées représentent environ 40% de la population. « L'analyse des résultats a révélé globalement un faible niveau de conformité des services par rapport aux exigences réglementaires », indique l'ARCEP. Par ailleurs, en ce qui concerne les services voix, le taux d'établissement d'appel, les deux opérateurs mobiles ne sont conformes au seuil réglementaire dans aucune des 102 localités. Cependant Togo cellulaire présente des valeurs plus proches de ce seuil alors que Moov Africa Togo en est très éloigné. Pour le taux de succès d'appel, les deux opérateurs ne sont pas non plus conformes dans le grand Lomé. En revanche, Moov Africa Togo présente un taux de conformité de 11,24% contre 5,62% pour Togo cellulaire en dehors du grand Lomé. De même pour le taux de coupure des appels une fois établis, les deux opérateurs présentent des conformités bien meilleures dans le grand Lomé, soit 92,31% de localités conformes pour Togo cellulaire contre 76,92% pour Moov Africa Togo et en dehors du grand Lomé, 66,29% pour Moov Africa Togo contre 61,80% pour Togo cellulaire. S'agissant de la qualité vocale, les deux opérateurs présentent plutôt de bonnes conformités dans le grand Lomé, soit 76,92% de localités



pour Moov Africa Togo contre 53,85% pour Togo cellulaire et en dehors du grand Lomé, 65,17% pour Togo cellulaire contre 64,04% pour Moov Africa Togo. En ce qui concerne les services 3G représentant la moitié du trafic global internet pour Moov et le tiers pour Togocel, à l'exception du délai de téléchargement d'une page web (NW2) et du débit de transfert descendant (TD2), on note globalement que les deux opérateurs ne sont pas conformes, mais Moov Africa Togo présente toutefois de bien meilleures performances que Togocel. En effet, il ressort que pour les taux d'échec de téléchargement de page web (NW1), débit de transfert montant (TD1) et taux de succès de transfert montant (TD3), Togocel affiche de très mauvaises performances soit 0% de conformité dans le grand Lomé et ne dépassant pas 8,99% en dehors du grand Lomé. En revanche, Moov Africa Togo affiche un taux de conformité de 53,85% dans le grand Lomé et de 16,85% en dehors. Pour le taux de succès de transfert descendant (TD4), les deux opérateurs sont aussi peu conformes, soit pour

le grand Lomé 38,46% pour Togocel contre 46,15% pour Moov Africa Togo, et en dehors du Grand Lomé, 30,34% pour Togocel contre 25,84% pour Moov ; Pour le délai de téléchargement d'une page web (NW2) et le débit de transfert descendant (TD2), les deux opérateurs affichent dans le Grand Lomé de très bonnes performances, soit 100% de conformité. En dehors de Lomé, pour le délai de téléchargement d'une page web (NW2), ce taux est de 85,39% pour les deux opérateurs, et pour le débit de transfert descendant (TD2), il est de 67,42% pour Togocel et 65,17% pour Moov. En ce qui concerne les services 4G représentant la moitié du trafic global internet pour Moov et les deux tiers pour Togocel : On note que TGC affiche particulièrement dans le Grand Lomé, de très bonnes performances par rapport à son concurrent. Par contre, en dehors du Grand Lomé, les performances sont plus mitigées pour les deux opérateurs, quand bien même Togocel s'en sort globalement un peu mieux. En dehors du délai de téléchargement d'une page web (NW2), qui affiche une conformité de 100%

dans le Grand Lomé et d'environ 90% pour les deux opérateurs en dehors du Grand Lomé, on note que pour les cinq autres indicateurs, les taux de conformité dans le Grand Lomé vont de 76,92% à 100% pour TGC contre 15,38% à 76,92% pour Moov ; en dehors du Grand Lomé, les taux vont de 35,96% à 53,93% pour Togocel contre 5,62% à 50,56% pour Moov. De manière générale, il ressort que les localités de l'intérieur du pays affichent un plus faible niveau de conformité QoS que les autres localités du grand Lomé, créant ainsi une disparité inacceptable entre les consommateurs qui paient pourtant le même prix sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, on note globalement une amélioration notable sur tous les services des deux opérateurs par rapport aux résultats de la dernière campagne publiée en novembre 2021. L'ARCEP exhorte les deux opérateurs mobiles à améliorer dans les plus brefs délais la qualité des services afin de la rendre conforme aux exigences réglementaires et ce dans toutes les localités du pays.

ECO & FINANCES

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières
Email : ecofinances.infos@gmail.com
Site web : www.ecoetfinances.com
REC N° 0643/01/08/2022/HAAC
Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'ecole cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Chef d'édition

Eyram AKAKPO
00228 93 64 07 85

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
SALLAH Patience
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

FOLIKOUE ATA K. Achille

Imprimerie

TOGO V.SPRINTS
Tirage: 3000

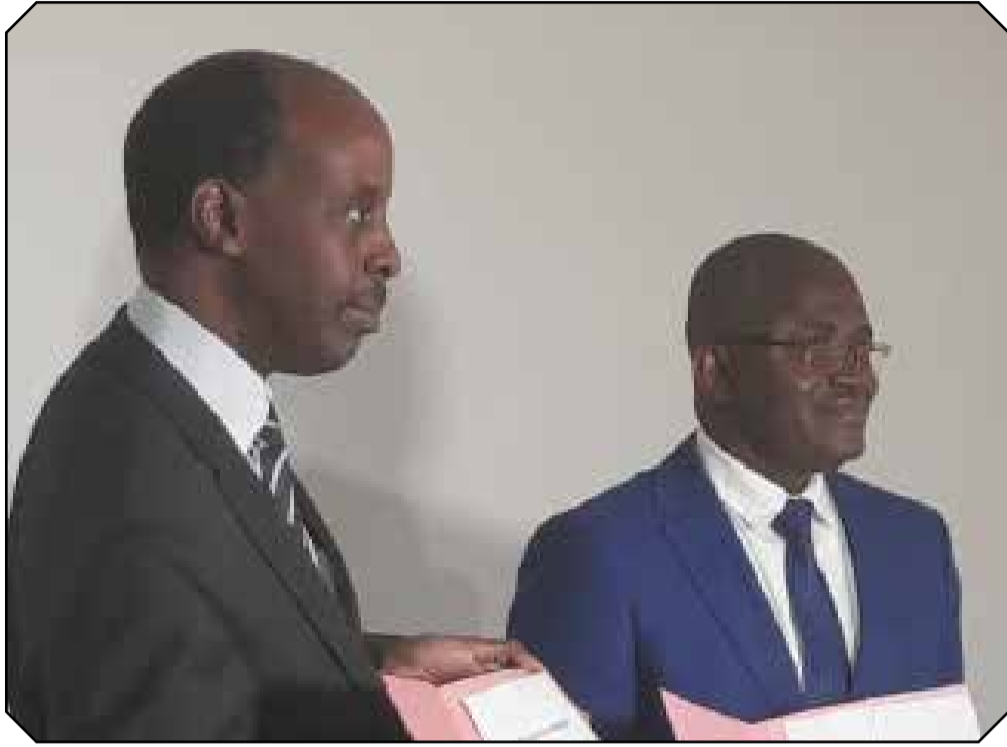


Promotion de la consommation du café

L'OIAC et l'UFHB signent un accord-cadre

L'Organisation Interafricaine de Café (OIAC) a signé le mardi 30 août 2022, à Abidjan en Côte d'Ivoire, un accord-cadre avec l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB) pour la promotion de la consommation du café auprès des étudiants sur le campus.

● Bernard AFAWOUBO



Inculquer la culture de consommation du café aux jeunes étudiants et les former sur la gestion des kiosques à café dans les pays africains producteurs de café, tel est le but visé par l'accord-cadre signé entre l'Organisation Interafricaine de Café (OIAC) et l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB). A travers, cet accord-cadre plusieurs activités sont prévus notamment l'organisation du premier festival de café en Côte d'Ivoire, la mise en place de kiosques à café au sein de

l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB), la promotion des produits issus de la transformation du café en Côte d'Ivoire, en lien avec les torréfacteurs locaux, la formation et le coaching des étudiants de l'UFHB et tout autre domaine défini d'accord partie. Evalué à des revenus estimés à 466 milliards de dollars en 2021, le café reste une culture importante puisqu'il est le deuxième produit le plus échangé au monde après le pétrole. L'Afrique est le berceau du café Arabica et Ro-

busta et est le deuxième plus grand continent au monde où le plus grand nombre de pays cultivent du café. Le continent africain compte actuellement la population la plus jeune du monde avec environ 70% de 1,3 milliard de moins de 35 ans. Malheureusement, l'industrie africaine du café reçoit moins de 5% de la valeur mondiale totale et est toujours confrontée à de nombreux défis insolubles. A en croire Solomon Rutega, Secrétaire général de l'Organisation Interafricaine de Café

(OIAC), la vision de l'organisation repose sur la conviction que l'Afrique doit exploiter pleinement les opportunités existantes dans la transformation de la chaîne de valeur du café africain. Pour se faire l'OIAC estime que l'Afrique doit se concentrer à la fois sur les marchés nationaux et régionaux, en promouvant la demande intérieure et donc la consommation, ce qui pourrait contribuer à promouvoir une croissance à long terme propulsée par le café dans les Etats Membres de l'OIAC. C'est dans cette optique que l'OIAC a développé l'initiative appelée "DACBA" (Drink African Coffee Build Africa) (Boire le Café Africain Construit l'Afrique / BOCA) qui sera mise en œuvre dans le cadre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). « L'implémentation de cette initiative devrait stimuler la consommation intérieure de café et améliorer les revenus et les moyens de subsistance des producteurs africains de café. Cette initiative a été expéri-

menté dans certains Etats Membres et devrait être déployée dans d'autres Etats Membres actifs » a déclaré Solomon Rutega, SG de l'OIAC. Il a par ailleurs estimé le désir que cet accord puisse apporter une contribution significative dans la culture de la consommation de café chez les jeunes et d'autres communautés. Et d'ajouter que « Nous croyons aussi que cela créera des opportunités d'emploi pour les jeunes désireux de s'aventurer dans l'économie du café (par l'entrepreneuriat), améliorant ainsi leurs moyens de subsistance et ceux des producteurs de café ». Au Togo, à travers le comité de coordination pour les filières café et cacao (CCFCC) dont Enselme Gouthon est le Secrétaire Exécutif s'est engagé à la promotion de la consommation de café respectivement en marge de la fête traditionnelle evala en juillet 2022 et la course des automobiles (grand tour de Lomé) les 20 et 21 août 2022. L'Organisation Interafricaine du Café (OIAC) a été créée le 7 décembre 1960, par 11

Chefs d'Etats et de Gouvernements africains. L'objectif principal de l'OIAC à sa création était d'étudier les problèmes liés au café africain, en particulier sa production, sa transformation et sa commercialisation en vue d'assurer l'amélioration de la production, l'accès au marché et des prix rémunérateurs, la promotion de la consommation de café et la création de la demande qui élargiraient le marché de ces cafés. L'Organisation devrait également jouer un rôle important de plaidoyer en faveur des Etats Membres dans les instances internationales, afin de défendre les intérêts du café africain. Actuellement, nous avons 25 pays producteurs de café avec environ 53 pour cent des populations rurales impliquées dans la culture du café.

Redynamisation du tourisme au Togo

Vers la validation du rapport de recensement général

Le ministère de la culture et du tourisme a procédé le mardi 30 Août 2022, à Lomé, au lancement d'un atelier technique de validation du rapport du recensement général des établissements de tourisme afin de parvenir à mesurer la contribution du tourisme dans l'économie nationale.

● SALLAH Patience

En avril dernier, le ministère en charge du tourisme a organisé sur toute l'étendue du territoire un recensement général des établissements de tourisme notamment les hôtels, motels, auberges, meublés, agences de voyages, restaurants, et autres. La version provisoire du rapport du recensement a été soumis à validation mardi au cours

d'un atelier à Lomé. Cet atelier vise à recueillir les suggestions des différentes parties prenantes pour affiner ce rapport général qui servira de base pour toutes les actions en faveur du secteur. Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025, il est assigné au ministère en charge du tourisme de parvenir à attirer 500 000 touristes

en 5 ans et de contribuer à hauteur de 6,2% au PIB. « Le but est de vérifier si des efforts sont faits pour l'atteinte de ces objectifs. Mais étant donné que le dernier recensement des établissements touristiques remonte en 2010, il s'avère nécessaire de faire un nouveau recensement pour avoir une base de données fiables et actualisées afin de pouvoir mesurer le poids du

tourisme dans l'économie nationale », a laissé entendre Mafissa Assinguime, directrice de la planification et du développement touristique. A en croire Dr Kossi G. Lamadokou, ministre de la culture et du tourisme, cet atelier permettra aux participants répartis en commission de contribuer à ressortir un document de base utile à la mise en place du compte satellite du tourisme,

une recommandation de l'organisation mondiale du tourisme (OMT). « Les données issues de ce recensement vont non seulement permettre à tous les utilisateurs que nous sommes de disposer des données réelles et fiables mais va également servir à la mise en place du compte satellite du tourisme qui permet de dresser des tableaux d'informations comparables sur le plan

international. Elles aideront à mettre à jour, les informations importantes sur les entreprises touristiques aux fins d'identifier les faiblesses et, consécutivement, d'orienter ou d'ajuster la stratégie touristique du pays », a-t-il déclaré.

Allègement fiscal

L'OTR annonce une dépréciation de 30% sur les valeurs des véhicules de plus de 5 ans

L'Office Togolais des Recettes (OTR) annonce une mesure de dépréciation de 30% sur les valeurs des véhicules de plus de cinq ans d'âge en souffrance sous douane du 1er Septembre au 31 décembre 2022, conformément à l'article 4 du code des Douanes national.



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes
et Droits Indirects

NOTE DE SERVICE N° 067 /2022/OTR/CG/CDDI

Relative à la dépréciation des valeurs des véhicules de plus de cinq ans d'âge

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des véhicules de plus de cinq ans d'âge en souffrance sous douane, en ces moments de vie chère et afin de décongestionner les parcs autos pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation de 30% sur les valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

La présente note de service est applicable à compter du 1er septembre 2022 et prend fin le 31 décembre 2022.

Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects est chargé de l'application stricte de la présente note qui sera communiquée partout où besoin sera

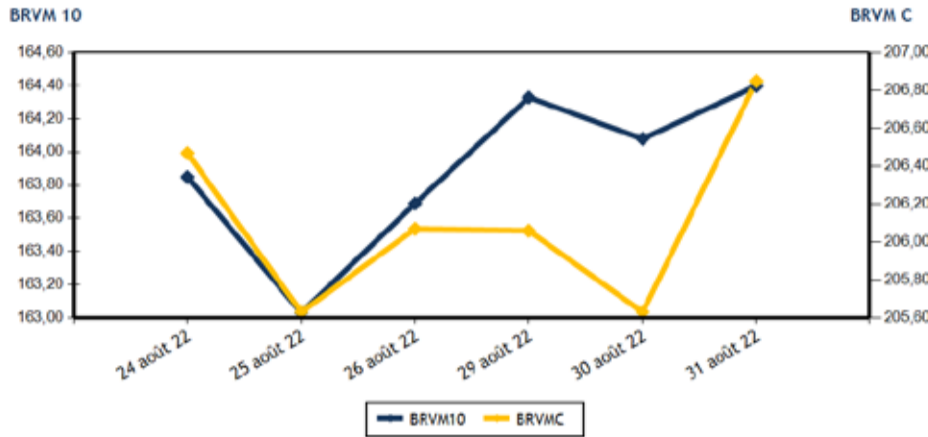
Fait à Lomé le, 31 AOUT 2022

Le Commissaire Général p.i

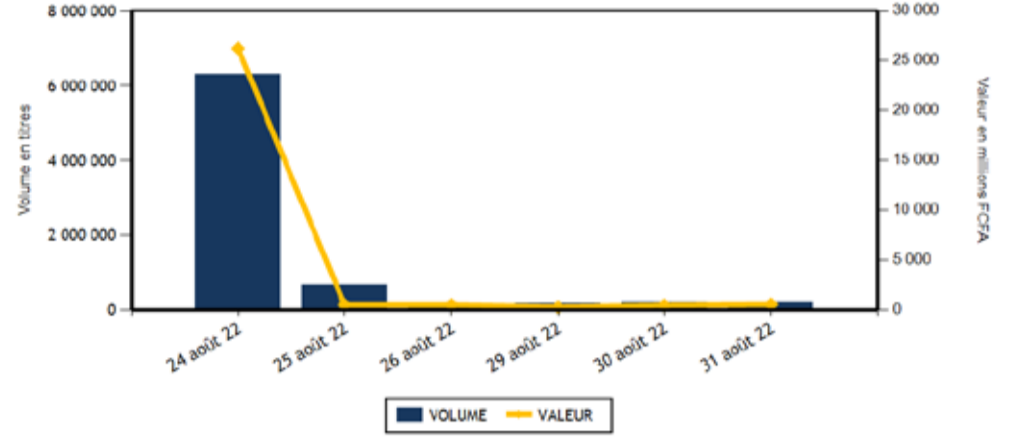
Philippe Kokou B. TCHODIE

BRVM 10	164,40	 BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE N° 166 mercredi 31 août 2022 Site : www.brvm.org	BRVM Composite	206,85
Variation Jour	↑ 0,20 %		Variation Jour	↑ 0,59 %
Variation annuelle	↑ 7,09 %		Variation annuelle	↑ 2,26 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 226 562 927 548	0,59 %
Volume échangé (Actions & Droits)	211 814	10,00 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	566 638 457	26,19 %
Nombre de titres transigés	42	-2,33 %
Nombre de titres en hausse	21	90,91 %
Nombre de titres en baisse	9	-59,09 %
Nombre de titres inchangés	12	20,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	8 201 754 900 140	0,03 %
Volume échangé	396	-81,70 %
Valeur transigée (FCFA)	3 836 421	-82,23 %
Nombre de titres transigés	7	16,67 %
Nombre de titres en hausse	1	-50,00 %
Nombre de titres en baisse	2	0,00 %
Nombre de titres inchangés	4	100,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SOLIBRA CI (SLBC)	107 500	7,50 %	-31,09 %
BOLLORE (SDSC)	1 895	6,46 %	-26,26 %
SODE CI (SDCC)	5 490	5,68 %	27,82 %
SITAB CI (STBC)	5 190	3,80 %	-16,02 %
CROWN SIEM CI (SEMC)	740	3,50 %	-3,27 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICOR CI (SICC)	6 270	-7,45 %	22,46 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 500	-4,76 %	-14,29 %
BERNABE CI (BNBC)	2 100	-4,55 %	-3,45 %
SETAO CI (STAC)	1 420	-3,40 %	94,52 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 500	-1,64 %	1,01 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	101,22	3,87 %	-8,07 %	36 548	133 573 020	26,52
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	474,43	0,14 %	5,70 %	28 048	269 634 750	9,53
BRVM - FINANCES	15	78,71	0,19 %	2,05 %	122 124	84 238 082	7,58
BRVM - TRANSPORT	2	461,03	6,33 %	-25,89 %	7 587	13 550 020	7,40
BRVM - AGRICULTURE	5	311,58	-0,16 %	28,06 %	6 320	46 607 215	5,93
BRVM - DISTRIBUTION	7	377,63	0,20 %	-7,31 %	11 111	18 927 825	27,93
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 752,11	-3,40 %	94,52 %	76	107 545	17,05
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	8,17	
Taux de rendement moyen du marché	7,21	
Taux de rentabilité moyen du marché	8,42	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	103	
Volume moyen annuel par séance	1 118 115,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 610 055 143,98	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	3,10	
Ratio moyen de satisfaction	17,14	
Ratio moyen de tendance	552,00	
Ratio moyen de couverture	18,12	
Taux de rotation moyen du marché	0,02	
Prime de risque du marché	6,34	
Nombre de SGI participantes	26	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18,Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

Indemnisation des communautés lésées. Les banques de développement sous pression

Mamadou Lamarana espérait que l'implication financière de la Banque mondiale dans l'expansion d'une mine de bauxite dans l'ouest de la Guinée conduirait à une compensation pour la perte de terres et la pollution dont sa communauté a souffert avant sa réinstallation en 2020.

Cet électricien de 38 ans et les représentants de 12 autres villages se sont plaints il y a trois ans à la Société financière internationale (SFI), affiliée à la Banque mondiale, que le développeur du projet, la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), soutenue par l'État, n'avait pas réparé les dommages qu'elle avait causés depuis 1973. Les villageois disent qu'ils veulent que leurs terres minées soient réhabilitées et que leurs communautés soient indemnisées. Ils espéraient que la SFI, qui a contribué à hauteur de 200 millions de dollars au financement de l'expansion de la mine, les aiderait. Mais la SFI et d'autres grandes banques de développement, telles que la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement, résistent depuis longtemps à l'idée de dédommager les communautés touchées par les projets qu'elles financent, même si elles reconnaissent que les développeurs ne sont souvent pas à la hauteur. Une augmentation des plaintes concernant des projets tels que ceux de la Guinée a incité les activistes à pousser les banques de développement à contribuer aux compensations. Un groupe d'activistes, l'organisation à but non lucratif Accountability Counsel, pointe du doigt une augmentation de 231 % des plaintes entre 2009 et 2019 comme preuve que les banques de développement soutiennent des projets sans tenir compte des communautés. Seulement 16,4 % des 1 614 plaintes

déposées depuis 1994 ont abouti à une conclusion formelle, ajoute-t-il. Un porte-parole de la SFI a déclaré que la banque travaillait en étroite collaboration avec la CBG pour répondre aux préoccupations des villageois et qu'elle était engagée dans le processus de médiation. Au lieu d'une compensation, la SFI met en avant son processus de plaintes indépendant qui facilite les pourparlers entre les développeurs de projets et les communautés, et recommande des changements au règlement de la banque pour les projets futurs. Dans le cas de la mine en Guinée, les pourparlers de médiation ont été anticipés. CBG, qui est en partie détenue par Rio Tinto Plc et Alcoa Corp, a relocalisé le village de Lamarana à la veille des négociations prévues en 2020. CBG avait promis 56 hectares de terres agricoles à la communauté de Lamarana mais n'en a livré que 22, selon Lamarana. Les nouvelles terres avaient été précédemment exploitées et étaient dépourvues de la terre arable nécessaire pour cultiver des aliments pour vivre, a-t-il ajouté. «Ils nous ont dit que notre nouveau village serait comme un miroir de l'Afrique, car il serait si beau. Mais ils ne l'ont pas fait», a déclaré Lamarana dans une interview. Un porte-parole de CBG a déclaré que la société s'était engagée à restaurer toutes les terres agricoles et parrainait des programmes de restauration des moyens de subsistance, notamment sur la production de volaille et l'agriculture durable.

Le porte-parole a également déclaré que CBG avait versé une certaine compensation en espèces ou en nature pour les terres, les cultures et les arbres touchés, mais a refusé de donner un chiffre, citant des exigences de confidentialité. Lamarana a déclaré avoir reçu plusieurs petits paiements au fur et à mesure que la mine empiétait sur ses terres, mais affirme que lui et la communauté ont droit à davantage. Il a refusé de dire combien il a reçu en compensation, citant les négociations en cours. Le porte-parole de la SFI a déclaré à Reuters qu'elle envisageait un nouveau cadre qui pourrait inclure un soutien financier ou des actions en nature de la SFI pour les communautés affectées «dans des circonstances exceptionnelles», sans préciser quelles seraient ces circonstances. **DES EXIGENCES PLUS STRICTES** David Pred, président d'Inclusive Development International (IDI), un organisme à but non lucratif qui aide les personnes lésées par les projets de développement, a déclaré que la SFI devrait échelonner ses déboursments de prêts et les lier aux emprunteurs qui respectent ses normes environnementales et sociales élevées. Elle devrait également demander que l'argent destiné aux compensations soit mis de côté dès le départ, a-t-il ajouté. «Si la SFI n'avait fait que ces deux choses, les communautés de (Guinée) seraient dans une situation très différente aujourd'hui en ce qui concerne la possibilité d'obtenir réparation

et cela aurait probablement permis d'éviter un grand nombre de préjudices que nous avons constatés depuis le début du projet d'expansion», a déclaré M. Pred. La SFI échelonne les décaissements pour certaines compensations, mais il n'est pas clair si elle l'a fait pour le projet CBG. Le porte-parole de la SFI

a déclaré que la banque envisageait d'exiger des développeurs de projets qu'ils souscrivent une assurance comme une option pour couvrir le coût des compensations potentielles. Cependant, le porte-parole a ajouté que si les développeurs de projets sont accablés par trop de coûts, ils pourraient être découragés de travailler avec

la SFI en premier lieu. «Si nous n'arrivons pas à trouver le bon équilibre dans ce cadre, nous craignons de perdre des affaires et d'avoir moins d'impact», a déclaré le porte-parole.

Avec Zonebourse.

Afrique centrale

La Cemac œuvre pour un changement du franc CFA

Le Gabon accueille depuis mardi la première édition des États généraux de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Les participants évoquent notamment la fusion entre la Cemac et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sans oublier la question du franc CFA, la monnaie commune dans six pays d'Afrique centrale.

Le Gabon accueille depuis hier mardi la première édition des États généraux de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Les participants évoquent notamment la fusion entre la Cemac et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sans oublier la question du franc CFA, la monnaie commune dans six pays d'Afrique centrale.

Le professeur Daniel Ona Ondo, président de la Commission de la Cemac revient sur les réflexions en cours à propos du franc CFA : « Cette réforme est en cours, mais nous avons un mandat de confidentialité. Je ne dois pas vous dire ce qui se passe actuellement. Mais c'est une volonté de chefs d'États. Les gens contrairement à

ce qu'on entend ici et là croient que les chefs d'États ne s'intéressent pas à la réforme. Mais c'est absolument faux. Nous avons eu mandat, la commission de la Cemac et la Banque centrale ont fait des conclusions aux chefs d'État sur la conduite à donner à l'évolution de franc CFA. » « Nous réfléchissons » Les discussions et le travail avancent sur certains points et devront ensuite être validé par les chefs d'États de la Cemac : « Même le nom de la monnaie va se poser. Naturellement, les gens voient ce qui se passe actuellement en Afrique de l'Ouest avec l'éco. De vous à moi, cela n'a pas beaucoup avancé en Afrique de l'Ouest. La seule avancée en Afrique de l'Ouest, c'est qu'ils ne déposent plus leurs réserves aux comptes

d'opérations. La France leur a remis leurs réserves. Donc, la réforme est en cours. Nous réfléchissons. Nous avons déjà fait des propositions aux chefs d'État, raconte le président de la Commission de la Cemac. Nous attendons la prochaine réunion du conseil des chefs d'États pour pouvoir leur donner les résultats de nos consultations. » Daniel Ona Ondo tient toutefois à rappeler que l'idée n'est pas de suivre à la lettre le modèle ouest-africain, mais de trouver une solution qui corresponde à l'Afrique centrale, notamment sur les réserves : « Je vous assure que ce n'est pas un copier-coller. L'Afrique centrale est l'Afrique centrale. L'Afrique de l'Ouest est l'Afrique de l'Ouest. »

Avec RFI.



Communiqué du conseil des ministres

1. Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 31 août 2022 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimana GNASSINGBE, Président de la République.

2. Le conseil a examiné un (01) avant-projet de loi, un (01) projet de décret, écouté une (01) communication, et suivi un séminaire.

I. Au titre de l'avant-projet de loi,

3. Le conseil a examiné et adopté l'avant-projet de loi relatif aux centres de gestion agréés (CGA).

4. S'inscrivant dans le cadre du renforcement de l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, cet avant-projet de loi a pour objet principal d'actualiser et de renforcer le cadre juridique pour la création des Centres de gestion agréés (CGA).

5. En effet, les CGA sont des entités exerçant sous la forme d'association, ou de société de capitaux, à l'exclusion des sociétés à associé unique. Ils encadrent leurs adhérents en matière de gestion, tiennent leur comptabilité et les assistent dans le domaine fiscal et du droit social.

6. L'adoption de ce texte permettra que les CGA soient désormais créés également par plusieurs types d'acteurs économiques (membres de chambre de commerce, experts comptables, experts fiscalistes, membres de chambre de métier et d'agriculture...) et de disposer d'entreprises fortes, dynamiques qui sont sources de développement de notre pays. I

I. Au titre du projet de décret,

7. Le conseil a examiné en première lecture un projet de décret relatif aux modalités d'inscription, de rectification et d'actualisation des données démographiques et biométriques des personnes physiques et aux conditions d'utilisation du numéro d'identification unique en République togolaise.

8. Ce décret précise les modalités pratiques de mise en œuvre des procédures d'enregistrement des populations dans le cadre de l'attribution de numéros d'identification unique.

9. L'étude du texte se poursuivra lors de la prochaine séance du conseil des ministres. III. Au titre de la communication,

10. Le conseil a écouté une communication relative à la situation de l'inclusion financière au 1er trimestre 2022 ; présentée par le ministre de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel.

11. Cette communication a permis de relever que le Togo affiche la troisième meilleure progression de l'Union économique et monétaire ouest-africaine en matière de progression des dépôts collectés.

12. De même, l'encours des crédits dans le secteur de la microfinance s'est accru de 38,3 % pour se situer à 327,6 milliards de FCFA contre 247,6 milliards de FCFA l'année dernière.

13. Cette progression vient conforter les actions du gouvernement afin d'accélérer l'accès de toutes les populations aux services financiers, conformément à l'axe 1 de la feuille de route gouvernementale.

14. Toutefois, il est relevé que le taux brut de dégradation du portefeuille s'est accru d'où la nécessité de mettre en œuvre des réformes fortes pour l'assainissement du secteur afin de consolider la dynamique observée en matière d'inclusion financière.

IV. Au titre du séminaire,

15. Le conseil a suivi un séminaire sur la stratégie d'assainissement et de supervision du secteur de la microfinance au Togo.

16. Conformément à la réglementation communautaire en la matière, cette stratégie vise à mettre en place les actions permettant de renforcer le cadre d'exercice des activités des systèmes financiers décentralisés (SFD) au Togo, d'accroître les moyens de contrôle des activités menées ainsi que les actions qui peuvent être prises.

17. La stratégie sera mise en œuvre sur une période de trois ans. Elle permettra à notre pays de préserver ses acquis dans le domaine de la finance inclusive, d'accroître les performances de ce secteur au profit des populations les plus exclues du système financier classique et de protéger les populations vulnérables.

Fait à Lomé, le 31 août 2022

Le Conseil des Ministres

C'est Reparti!

30 Nov.
18 Déc.
2022

17^{ème}
Foire
Internationale de
LOME

Foire de toutes les opportunités



THÈME:
COMPÉTITIVITÉ DES BIENS ET SERVICES POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE POST COVID 19




+1000 EXPOSANTS


+300 000 VISITEURS


90 000 M² D'ESPACE



CETEF-LOME
+228 91 20 70 70 / 99 20 70 70
www.cetef.tg



Activité sous strict respect des mesures barrières au Covid 19